



Mademoiselle, Madame, Monsieur,

Par la présente lettre je vous informe que les cotisations pour l'exercice 2023/2024 s'élèvent à **22 Euros** pour les adhérents et **12 Euros** pour les conjoints et enfants des agents des finances.

Tarif unique de **25 Euros** pour les adhérents extérieurs

L'adhésion peut s'effectuer sur le site en ligne de l'atscaf fédérale :

<https://adherent.atscaf.fr/index.php>

l' identifiant est votre n° d'adhérent mentionné sur votre carte d'adhérent.

Les personnes adhérent en ligne doivent également retourner le bulletin d'adhésion dûment complété et signé à l'adresse mentionnée sur le formulaire, ou par messagerie : atscaf-68@sfr.fr

Les documents sont également en ligne sur le site de l'Atscaf dont l' adresse est la suivante : (http://www.atscaf.fr/vitrine/telechargements.php?code_section=6800)

Vous voudrez bien renouveler votre adhésion pour le 30 Septembre 2024 date de rigueur, en complétant le bulletin d'adhésion

En effet, je vous rappelle que :

les inscriptions (centre de séjours et voyages) ne peuvent être assurées que pour les adhérents à jour de leur cotisation.

La fédération avait été informée, il y a quelques mois, de la cessation d'activité de la Mutuelle des Sportifs, assureur historique de l'ATSCAF pour ses activités et, par conséquent, du non renouvellement du contrat collectif Individuelle Accident et Assistance Rapatriement à son échéance du 31 août 2024.

Des démarches ont alors été entreprises pour trouver un autre prestataire susceptible de pouvoir garantir la même couverture assurantielle à des tarifs similaires.

C'est finalement le groupe Generali qui a été retenu et qui assurera le risque Individuelle Accident à compter du 1^{er} septembre 2024 dans les mêmes conditions que celles offertes par la Mutuelle des sportifs jusqu'à présent.

Les dispositions générales de ce nouveau contrat ainsi que l'imprimé de déclaration d'accident sont mis en ligne sur le site atscaf.fr dans l'onglet « **votre couverture assurantielle » situé en bas d'écran.**

Quant au contrat Responsabilité Civile souscrit par l'intermédiaire de MDS Conseil (société de courtage qui poursuit son activité), il demeure pleinement en vigueur.

L'abonnement à la revue « Arts, Sports, Voyages » est automatiquement suspendu en cas de non renouvellement ou de renouvellement tardif au-delà du service normal de 4 numéros.

Afin que les revues et circulaires vous parviennent régulièrement, je vous rappelle que tout changement d'adresse ou d'état civil devra m'être signalé.

En vous remerciant pour votre coopération, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cordiaux.

Le Trésorier
Philippe GRANDJEAN